

**Avis n° 2012/11-04 relatif
à l'habilitation de l'université de technologie de
Belfort-Montbéliard (UTBM)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

Demande de modification de l'intitulé de spécialité

- Vu la demande présentée par l'université de technologie de Belfort-Montbéliard (**UTBM**)
- Vu le rapport établi par Alain JENEVEAU (rapporteur principal), Carole DEUMIÉ et Jean-Marc THERET (membres CTI)

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Prenant en compte l'évolution du programme, la Commission donne un avis favorable au changement d'intitulé d'un des diplômes, la spécialité *Génie électrique* devenant *Énergie*. En conséquence, le titre d'*Ingénieur diplômé* correspondant prend l'intitulé suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité Énergie*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

Aucune modification n'est apportée à l'intitulé du diplôme suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité Génie électrique*, en partenariat avec l'*ITII Franche-Comté*, en formation initiale sous statut d'apprenti.

Rappel : L'habilitation restreinte, accordée pour 3 ans à partir de la rentrée 2010 à l'ensemble des formations de l'UTBM (AVIS N° 2010/07-01), se termine à la fin de l'année universitaire 2012/2013.

Le renouvellement, à partir de la rentrée 2013, sera examiné au vu du dossier que l'Établissement doit déposer au Greffe avant le 21 décembre 2012.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 13 novembre 2012

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 12 décembre 2012

Le président



Philippe MASSÉ